VALOXIA
GROUPE

Valorisons
vos projets

Valorisons
vos projets

Des spécialistes à votre service

Un interlocuteur unique pour vous conseiller, auditer, valoriser et suivre l'ensemble de votre patrimoine.

PLACEMENTS

RETRAITE

IMMOBILIER

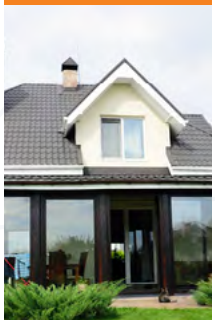

DÉFISCALISATION

CRÉDIT

PRÉVOYANCE

Avec Valoxia Patrimoine, accédez aux meilleures solutions

- **Des programmes immobiliers rigoureusement sélectionnés avec la gestion et garanties locatives assurées.**
- **Les meilleurs financements négociés pour vous.**
- **Des placements financiers et des assurances haut de gamme.**

Valorisons vos projets

FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES

Statuts généraux et autorités de tutelle

AVEC VALOXIA PATRIMOINE, ACCÉDEZ AUX MEILLEURES SOLUTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENTS, DE RETRAITE, DE CRÉDIT, DE DÉFISCALISATION ET DE PRÉVOYANCE.

La présente fiche est un élément essentiel de notre relation.

Elle résume, en effet, toutes les informations légales que les sociétés du groupe Valoxia doivent vous avoir communiquées dès le début de notre relation.

Le groupe Valoxia est constitué de deux sociétés

VALOXIA GROUPE

Une société par actions simplifiées (S.A.S.)
société mère Valoxia, agent immobilier.

VALOXIA COURTAGE

Une société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)
filiale Valoxia Courtage, courtier en assurance et réassurance (C.O.A.) et courtier en opérations de banque et en services de paiement (C.O.B.S.P.).

DATE DE CRÉATION
1er juin 2004

FORME JURIDIQUE
Société par actions simplifiées (S.A.S.)

CAPITAL SOCIAL
75 000 €

SIRET
453 781 502 00027

RCS
453 781 502

TÉLÉPHONE
03 59 56 06 26

EMAIL
contact@valoxia.com

GÉRANT
Thomas VENEL

ADRESSE
12 Place St Hubert
59000 Lille

DATE DE CRÉATION
1er juillet 2003

FORME JURIDIQUE
Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)

CAPITAL SOCIAL
7 500 €

SIRET
448 899 534 00045

RCS
448 899 534

TÉLÉPHONE
03 59 56 06 26

EMAIL
contact@valoxia.com

GÉRANT
Thomas VENEL

ADRESSE
12 Place St Hubert
59000 Lille

Valorisons vos projets

VALOXIA COURTAGE

Valoxia Courtage est enregistrée au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (Orias, 1 rue Jule Lefèvres 75009 Paris www.orias.fr) sous le numéro 07005562 en qualité de :

Courtier en assurance et réassurance (COA)

N'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance mais n'étant pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article L.520-1 II 1° b) du Code des Assurances, placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09 - www.acp.banque-france.fr).

Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)

Qui exerce l'intermédiation en vertu d'un mandat du client, à l'exclusion de tout mandat d'un établissement de crédit, d'un établissement de paiement ou d'un établissement de monnaie électronique qui fournit des services de paiement, et qui n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un établissement de crédit, un établissement de paiement ou un établissement de monnaie électronique qui fournit des services de paiement (article R.519-4 I. 1° du Code monétaire et financier), placée sous le contrôle de l'ACPR.

Au titre de ses statuts précités, VALOXIA COURTAGE est autorisée à réaliser des actes de démarchage bancaires et financiers.

VALOXIA COURTAGE travaille également en partenariat avec sa société mère VALOXIA qui dispose du statut d'agent immobilier lui permettant de réaliser l'ensemble des transactions immobilières du groupe.

VALOXIA est détentrice de la Carte T n° 1495T délivrée par la Préfecture de police de Lille.

VALOXIA

COURTAGE

Courtier en assurance et réassurance (COA)

Courtier en opérations de banque
et services de paiement (COBSP)

VALOXIA COURTAGE

Assurance en responsabilité civile professionnelle et garantie financière

VALOXIA COURTAGE dispose d'une couverture en responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière suffisantes couvrant ses diverses activités, et conformément aux exigences légales.
Elles sont souscrites auprès de la compagnie d'assurance MMA Covea Risks sous le numéro de police d'assurance Nº 114240090 et pour les montants suivants :

ACTIVITÉ	NATURE	MONTANT
Courtier en assurance et réassurance (COA)	Responsabilité civile et professionnelle	2 500 000 €
	Garantie civile et financière	115 000 €
Courtier en opérations de banque et services de paiement (COBSP)	Responsabilité civile et professionnelle	1 000 000 €
	Garantie civile et financière	115 000 €

VALOXIA agent immobilier, dispose d'une couverture en responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière suffisantes couvrant ses diverses activités, et conformément aux exigences légales.

Elles sont souscrites auprès de la compagnie d'assurance MMA Covea Risks sous le numéro de police d'assurance No 105 708 080 et pour les montants suivants : 1 000 000 € en responsabilité civile professionnelle et 110 000 € de garantie financière (SOCAF).

Les obligations professionnelles

VALOXIA COURTAGE
s'engage à suivre une procédure rigoureuse pour chacun de ses clients :

- La remise de la fiche d'informations légales lors du premier rendez-vous.
- L'établissement et la remise du « recueil des informations relatives à la connaissance du client ».
- La présentation des produits conformément à la demande du client.
- L'établissement et la remise d'un « rapport d'informations et de conseils ».

NOS PARTENAIRES	NATURE	TYPE D'ACCORD
ODDO	Courtier	Courtage
UNEP	Courtier	Courtage
CRYSTAL PARTENAIRES	Courtier	Courtage
ageas	Courtier	Courtage
GENERALI Solutions d'assurances	Assureur	Courtage
skandia	Assureur	Courtage
PRIMONIAL	Assureur	Courtage

VALOXIA COURTAGE atteste qu'aucune compagnie d'assurance, aucun fournisseur et aucun partenaire ne représente au moins 10% de son capital ou de ses droits de vote.

Notre mode de facturation et de rémunération

Lorsque la prestation de courtier en assurance et réassurance (COA) sera suivie d'une intermédiation sur des contrats d'assurance-vie, VALOXIA COURTAGE pourra recevoir, en plus de la totalité des frais d'entrée des contrats d'assurance-vie conseillés, une partie des frais de gestion des sous-jacents de leurs unités de comptes pouvant aller de 0% à 85% maximum de ces frais.

Lorsque la prestation de courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP), sera suivie d'une intermédiation en opérations de banques et en services de paiement, VALOXIA COURTAGE pourra percevoir des honoraires qui seront fonction du montant financé.

Sur simple demande du client le barème pourra lui être remis. Dans tous les cas la rémunération perçue par VALOXIA COURTAGE sera indiquée dans le « contrat de conseil en recherche de financement » établi et remis au client pour toute démarche de recherche.

Lorsque la prestation d'agent immobilier sera suivie d'une intermédiation sur des programmes immobiliers, VALOXIA pourra recevoir directement des promoteurs immobiliers, des honoraires de commercialisation.

Informations relatives au traitement des réclamations

Dans le cadre de ses activités de courtier en assurance et en réassurance (COA) et de courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP), VALOXIA COURTAGE accorde une grande importance à vos remarques et vos suggestions pour vous apporter un service de qualité.

Ainsi, conformément, notamment, à la Recommandation ACP n°2011-R-05 du 15/12/2011, en cas de litige, de mécontentement, ou, de réclamation, vous pouvez saisir Valoxia courtage afin de rechercher en premier lieu un arrangement amiable ou engager une médiation selon les modalités décrites ci-dessous sans préjudice de votre droit de saisir la justice par la suite.

VALOXIA COURTAGE
s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de votre réclamation, pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même vous est apportée dans ce délai;

  Et

- 2 mois maximum entre la date de réception de votre réclamation et la date d'envoi de la réponse de Valoxia courtage sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas de refus de faire droit partiellement ou totalement à votre réclamation ou lorsqu'elle est rejetée, préalablement et sans préjudice de votre droit de saisir la justice par la suite, vous pourrez saisir pour un litige en assurance et réassurance (COA) et pour un litige en opérations de banque et en services de paiement (COBSP) : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - Direction du contrôle et des pratiques commerciales - 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09».

VALOXIA
GROUPE

PLACEMENTS / RETRAITE / IMMOBILIER / DÉFISCALISATION / CRÉDIT / PRÉVOYANCE

DES SPÉCIALISTES À VOTRE SERVICE

Pour toute réclamation,
VALOXIA COURTAGE peut être contactée selon les modalités suivantes, à votre convenance :

PAR COURRIER
12 Place Saint Hubert 59000 Lille

PAR COURRIEL
contact@valoxia.com

www.valoxia.com

Valorisons
vos projets